



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

16 Rue Henri Dunant - 38180 Seyssins

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 2280 38

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique B.N.S.S.A

DOSSIER DU CANDIDAT Sessions 2024/2025

Ce dossier constitue un document formel destiné :

- A vous fournir les informations dont vous aurez besoin pour vous sentir partie prenante de l'action de formation.
- A vous donner des informations et les documents pour vous inscrire à l'examen

PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION

Le Ministère de l'intérieur autorise la Fédération française des Secouristes Français Croix Blanche à délivrer des formations initiales et continues dans différentes unités d'enseignement du secourisme et par délégation à ses comités départementaux

L'association SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE -COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (CD38) est prestataire de ces formations, selon le cadre législatif en vigueur, par l'obtention d'un agrément délivré par le Préfet de son territoire.

Le CD38 est également le référent pour les dispositifs prévisionnels de secours pour ses deux associations locales, Alpes Grenoble (basée sur Seyssins) et Porte du Dauphiné (basée sur Charvieu-Chavagneux).

Domaines d'intervention

FORMATIONS AU SECOURISME

En formations initiales et formations continues (recyclage) selon la réglementation en vigueur

- Sécurité civile
 - **PSC** : Premiers Secours Citoyen
 - **PSE1 et PSE2** : Equipiers secouristes
 - **BNSSA** : Sauvetage Aquatique
 - **GQS** : Gestes qui sauvent
 - **GSAPE** : Gestes de secours adaptés à la petite enfance
 -
- Prévention et Sécurité
 - **SST** : Sauvetage Secourisme du Travail (Agrément INRS)
 - **Gestion de conflit**

SECOURISME OPERATIONNEL / POSTES DE SECOURS

- Mises en place et gestion de postes de secours dans le cadre d'évènements (manifestations sportives, musicales, culturelles...)



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

16 Rue Henri Dunant - 38180 Seyssins

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 2280 38

LA FORMATION

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A) est le diplôme du nageur sauveteur. Depuis le 03 juin 2023, le décret n°2023-437 permet désormais aux titulaires d'un BNSSA d'exercer leur mission de surveillant sauveteur **en autonomie, sans caractère dérogatoire**, dans tous les contextes de baignade, qu'elle soit gratuite ou payante.

Pré requis : PSE1 minimum (ou PSE2 conseillé) à jour de la formation continue

Test pré formation : Suite à votre inscription, vous effectuez un test diagnostic, comprenant les deux épreuves physiques de l'examen. Ce test permet de vérifier que vous avez un niveau suffisant pour suivre l'intégralité de la semaine, d'anticiper le niveau visé et de réaliser un positionnement, ensemble, afin d'atteindre le projet que vous vous êtes fixé.

La formation proposée est **en mode intensif** avec 35h réparties sur une semaine, comprenant des séquences théoriques et de la pratique physique dans l'eau, à raison de 2X2h par jour. Cette intensité nécessite une récupération avant le passage des épreuves, ainsi l'examen est proposé quelques jours après la fin de la formation.

Document support : Un livret vous est remis le premier jour, reprenant toutes les connaissances règlementaires nécessaires.

La disponibilité, le professionnalisme et la maîtrise du domaine enseigné de **nos formateurs** vous garantirons une formation de qualité dans une ambiance conviviale.

Des évaluations formatives permettent le suivi de chacun sur le degré d'intégration des compétences et la progression dans les épreuves.

Les épreuves certificatives sont détaillées ci-après dans le document intitulé « Présentation de l'examen ».

Le CD38 organise la séquence d'examen et s'appuie sur des jurés choisis pour leur expertise professionnelle et leur objectivité.

La durée de validité du diplôme est de 5 ans. Un recyclage doit être suivi par son titulaire afin de maintenir sa validité.

Pour **les inscrits en recyclage BNSSA**, le test diagnostic est préconisé afin d'évaluer le niveau du moment.

Deux journées de formation minimum sont proposées, un planning spécifique est envoyé. La session d'examen est commune aux initiaux et aux recyclants.

VIE PRATIQUE

Les lieux de formation peuvent être différents selon les sessions. Ils sont choisis afin de permettre un accès en voiture, ou en bus (voir en tram). Les informations pratiques seront transmises dans la convocation envoyée.

Coordonnateur pédagogique : M. Jonathan DIHO : 06.22.34.85.29

Chaque stagiaire est invité à apporter son repas et pourra le prendre en commun dans un lieu déterminé selon le lieu de formation. Dans la mesure du possible nous mettrons à disposition un micro-onde et une cafetière.

Le stagiaire devra honorer les temps de présence prévus et être ponctuel.

Pour le bon fonctionnement de la formation, vous êtes invités à vous présenter 10 minutes avant le début de la séquence de formation



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

16 Rue Henri Dunant - 38180 Seyssins

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 2280 38

PRESENTATION DE L'EXAMEN

Il vous est conseillé d'être présent au plus tard 15min avant l'ouverture de la session. Tout candidat arrivé après l'horaire ne pourra pas passer les épreuves.

Pour vous présenter à l'examen, vous devez vous munir d'une pièce d'identité.

Epreuve n°1 : Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100m

- Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface.
- Deux fois 25 mètres comprenant à chaque fois 15 mètres matérialisés, en immersion complète, sans que le candidat ne prenne appui mais en touchant le mur à chaque longueur.
- Un plongeon canard et la recherche d'un mannequin situé à une profondeur comprise entre 1,80 et 3,70 mètres. Le mannequin ne doit pas être saisi par l'anneau.
- Le remorquage de ce même mannequin sur 25 mètres en gardant la "face visage" hors de l'eau

Matériel : L'épreuve s'effectue en maillot de bain, le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez, bouchon oreille ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Il est impératif de toucher le mur à l'issue de chaque longueur, dans le cas contraire cela entraînera l'élimination du candidat.

Pour être déclaré apte, le candidat doit **réaliser l'épreuve en moins de 2 min 40 inclus** _ (3 min pour les recyclants).

Epreuve n°2 : Parcours de sauvetage aquatique PMT en continu de 250m

- Après le signal du départ, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau,
- Il parcourt 200 mètres nage libre avec le matériel, en touchant le mur à chaque longueur.
- Après avoir touché le mur, le candidat effectue une immersion pour récupérer un mannequin situé à une profondeur comprise entre 1,80 et 3,70 mètres. Le mannequin ne doit pas être saisi par l'anneau.
- Remorquage en position dorsale du mannequin sur 50 mètres en gardant la "face visage" hors de l'eau. Le contact aux extrémités du bassin est obligatoire

Matériel : Palmes, masque et tuba dissociés. L'épreuve s'effectue en maillot de bain. Le candidat doit commencer et finir avec l'ensemble de son matériel. En cas de perte, lors du trajet, il effectue la remise en place de celui-ci, sans reprise d'appui.

Pour être déclaré apte, le candidat doit **réaliser l'épreuve en moins de 4 min 20 inclus** _ (les recyclants sont exemptés).

Epreuve n°3 : Porter secours à une personne en milieu aquatique

- Un examinateur simule une détresse à une distance comprise entre 15 et 25 mètres du bord
- Le candidat nage vers la victime
- La victime saisit le sauveteur de face ; celui-ci après s'être dégagé ramène la victime vers le bord en sécurité, tout en la rassurant.
- Le candidat sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel.
- Après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales puis ensuite explique succinctement sa démarche.

Matériel : L'épreuve s'effectue en short, tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez, bouchon oreille ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour la sortie d'eau, la pratique du bouchon est autorisée sous réserve de la non-immersion des voies respiratoires.

Pour être déclaré apte, le candidat doit **réaliser correctement l'ensemble des épreuves**



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

16 Rue Henri Dunant - 38180 Seyssins

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 2280 38

Epreuve n°4 : Epreuve théorique sous la forme d'un QCM

Répondre à 40 items sur une durée maximale de 45 minutes portant sur les items suivants :

- Secourisme
- Aspects juridiques et règlementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique
- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade
- Signalisation d'un poste de secours
- Signalisation des aires et matérialisations des lieux de baignade
- Balisage
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale
- Organisation des secours
- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours
- Mise en œuvre des moyens d'alerte
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques
- Observation du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours
- Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident
- Mesures conservatoires
- Premiers soins d'urgence
- Alerte des secours publics

Pour être déclaré apte, le candidat doit **avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30** (les recyclants sont exemptés)

Informations : Les candidats doivent se présenter à la salle d'examen à l'heure de la convocation. Une fois l'épreuve commencée, plus aucun candidat ne sera autorisé à se présenter à celui-ci. L'épreuve dure 45min maximum, toute sortie est définitive. Aucune pause (WC, récupération de matériel, etc.) n'est autorisée durant l'épreuve.

En cas d'échec sur une des 4 épreuves, l'examen s'arrête. Le candidat ne peut plus se présenter aux épreuves suivantes et il ne peut pas conserver le bénéfice des épreuves réussies pour une session ultérieure et ce pour quelque motif que ce soit.

Matériels préconisés

Il est important de bien choisir son matériel :

- Une paire de palmes pas trop longues, ni trop courtes, assez souples (AVANTI ou MARES)
- Un masque adapté à la taille de votre visage (adhérence par aspiration à sec lors de l'essayage)
- Un tuba, costal ou frontal selon votre préférence.





Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

16 Rue Henri Dunant - 38180 Seyssins

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 2280 38

VOTRE INSCRIPTION

Dates de la session de formation :

Conditions d'inscription

- Remplir correctement le dossier d'inscription
- Se présenter au test diagnostic selon la convocation reçue (sauf accord dérogation du CD38)
- **Dépôt du dossier au plus tard 10 jours avant le début de la formation avec les pièces demandées :**
 - La fiche de renseignements administratifs (ci-joint page 6)
 - Une copie du certificat de compétences de secouriste « Premiers Secours en Equipe » de niveau 1 ou 2 du candidat (PSE1 ou PSE2) ou un titre équivalent.
 - La copie de l'attestation de formation continue PSE en cours de validité
 - Une copie d'une pièce d'identité recto/verso, en cours de validité. (+ pour les mineurs celle du représentant légal)
 - Le certificat médical, daté de moins de 3 mois avant l'examen (ci-joint page 7)
 - Si le candidat est mineur (âgés de 17 ans au moins à la date de l'examen, ou émancipé avec copie de la décision de justice) une autorisation parentale de participation à la session d'examen (bas page 6).

Il est possible de suivre la formation et de passer l'examen à partir de 17 ans, sans être émancipé, dans ce cas le diplôme sera délivré à la date anniversaire de la majorité du candidat, sur demande auprès du secrétariat du CD38.

- Le contrat de formation signé (ci-joint en page 8)
- Pour les candidats en formation continue, une copie du diplôme initial du B.N.S.S.A
- La demande d'inscription à une session d'examen (ci-joint page 10)
- Pour l'inscription à l'examen des candidats externes à la croix blanche, fournir une attestation de formation datée de moins d'un an par un organisme agréé de sécurité civile.
- Le règlement d'un acompte de 30% de la formation + le règlement de l'inscription à l'examen, séparément par chèque ou par virement (RIB page 11)

Tarifs (cochez votre profil)

<input type="checkbox"/> Coût Formation BNSSA	400 €
<input type="checkbox"/> Coût Formation BNSSA si PSE1 validé avec le CD38 et daté de – d'1 an	360 €
<input type="checkbox"/> Coût Formation BNSSA pour Militaire de la caserne de Varcès (Accord conventionné)	50 €
<input type="checkbox"/> Coût Formation continue BNSSA (recyclage : deux journées)	150 €
<input type="checkbox"/> Coût Formation continue BNSSA pour Militaire de la caserne de Varcès (A.C)	50 €
<input type="checkbox"/> Coût Examen BNSSA (pour tous)	50 €
<input type="checkbox"/> Coût Examen BNSSA dans le cadre d'une inscription à une nouvelle session	50 €

Nous acceptons un étalonnage du paiement si nécessaire, pour cela prendre contact avec le secrétariat :
04.76.96.68.94



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

16 Rue Henri Dunant - 38180 Seyssins

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 2280 38

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Merci de remplir en lettres MAJUSCULES

INSCRIPTION AU BNSSA :

INSCRIPTION à la FC BNSSA (recyclage quinquennal) :

Nom :

Prénom :

Nom de naissance :

Sexe : Féminin

Masculin

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département de naissance : (chiffre)

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone : Courriel :

Situation professionnelle :

Numéro du diplôme du PSE1 :

Date d'obtention du PSE1 :

Toute inscription est définitive, les désistements ou demandes de report effectuées moins de 8 jours avant la date de formation ou absence le premier jour ne donneront droit à aucun remboursement du CD38 sauf sur présentation d'un justificatif médical.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Je soussigné(e)

Représentant légal de

Autorise son inscription et sa participation à la session B.N.S.S.A (formation et examen) relative à ce dossier d'inscription, organisée par le Comité départemental de l'Isère des Secouristes Français Croix Blanche (CD38) qui se déroulera la semaine du :

Fait pour valoir ce que de droit, le

Signature :



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

16 Rue Henri Dunant - 38180 Seyssins

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 2280 38

CERTIFICAT MEDICAL

(Conforme à l'annexe de l'arrêté interministériel du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation – Exigé pour toute inscription au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Monsieur, Madame (nom et prénom) :

Et n'avoir constaté aucune contre-indication apparente à la pratique de la **natation**, du **sauvetage** et de la **surveillance** des usagers des lieux de baignades.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier **une aptitude normale à l'effort**, **une acuité auditive** lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'**une acuité visuelle** conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Fait à :

Cachet (obligatoire) et signature

Le :

Le certificat médical doit être établi moins de 3 mois avant la date de dépôt du dossier de candidature (sous réserve d'un changement de l'aptitude physique depuis la date de production du certificat médical)

ACUITE VISUELLE

Sans correction :

Une acuité visuelle de **4/10** en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément, soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (**supérieure à 1/10**) ;

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de **13/10** pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à **8/10**.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

16 Rue Henri Dunant - 38180 Seyssins

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 2280 38

CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés :

Le comité départemental de l'Isère des Secouristes Français Croix Blanche, représenté par Hélène COSENTINO, en qualité de Présidente,

Et **le stagiaire Mme/M.** :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

L'organisme s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Brevet National de Sécurité et de sauvetage Aquatique (initiale ou continue)**

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail
- Elle a pour objectif de :
 - Développer ou maintenir les compétences de sauveteur aquatique par l'enseignement des techniques de sauvetage. De développer ou maintenir les aptitudes physiques en natation, de mettre à jour les notions de secourisme et de dispenser une instruction sur la réglementation, selon un programme détaillé, établi par le centre, et transmis avec la convocation, après inscription.
 - Préparer les stagiaires à l'examen dont les épreuves sont décrites dans l'arrêté du 22 juin 2011.
- La durée de la formation est de 35H30 minimum en initiale (+ 3h d'examen).
- Pour le coût de la formation, se référer au tableau des tarifs (page 5).
- La présence du candidat est obligatoire à toutes les séquences de formation, selon le positionnement du candidat établi par l'organisme de formation.
- L'organisme formateur n'est pas lié par une obligation de résultat

Article 3 : Modalités de l'action de formation

- L'action de formation est proposée lors de la deuxième semaine des vacances scolaires d'Hiver, de Pâques et de Toussaint.
- Elle se déroule uniquement en présentiel.
- Elle est organisée pour un effectif de 6 à 20 stagiaires, titulaires du PSE1 ou PSE2, à jour de leur formation continue annuelle.
- Les moyens pédagogiques et techniques sont les suivants :
 - Une équipe de formateurs diplômés dans leur domaine d'intervention (Formateur PS ou PSC, MNS ou BEESAN.)
 - Des apports théoriques, en salle : Supports numériques, supports écrits (livret, QCM), expression orale.
 - Une formation pratique, au sein d'un établissement aquatique, mises en situation.

Article 4 : Modalités de l'examen

Tout stagiaire absent plus d'une demi-journée à la semaine de formation et sans l'autorisation de l'organisme, ne sera pas présenté à l'examen.

Les informations concernant l'examen (lieu, heure, matériel...) seront précisées aux candidats par convocation écrite transmise par mail.



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

16 Rue Henri Dunant - 38180 Seyssins

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 2280 38

La pièce d'identité est obligatoire.

Le candidat absent, ou ayant échoué à l'examen de la date fixée, devra se ré-inscrire auprès de l'organisme de formation pour pouvoir se présenter à une autre date d'examen et s'acquitter du montant d'inscription.

Article 5 : Modalités d'évaluation

- **Evaluations formatives** : Elles permettent aux stagiaires de se mesurer, en se mettant en conditions d'examen (QCM, Tests d'épreuves) et de vérifier la progression de celui-ci vers l'objectif final. Cette évaluation n'intervient pas dans l'évaluation finale.
- **Evaluation certificative** :
 - **Pour les candidats en formation initiale** : un examen final composé de 4 épreuves atteste de l'ensemble des compétences visées. Le candidat doit être déclaré « APTE » à l'issue de chacune d'entre elles. Le candidat déclaré « INAPTE » devra se présenter à un nouvel examen, il ne conserve pas le bénéfice des épreuves qu'il a pu valider au cours de l'examen initial.
 - **Pour les candidats en formation continue (recyclage)** : L'examen est composé de deux épreuves qui attestent que le candidat possède toujours l'ensemble des compétences, des techniques et des procédures pour la réalisation du sauvetage.

La non validation des recyclants entraîne une notification temporaire d'exercer, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable.

Article 6 : Délivrance du Diplôme

La réussite à l'examen final du BNSSA donne lieu à la délivrance d'un brevet certifiant de l'atteinte, par le candidat, de l'ensemble des compétences figurant à l'article 4 de l'arrêté du 22 juin 2011 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

Le diplôme nominatif établi par la préfecture du département est transmis aux candidats par l'intermédiaire du centre de formation.

La validité du diplôme délivré est de 5 ans. A l'issue de cette période de validité, le candidat est soumis à une vérification de maintien des acquis afin de maintenir son diplôme à jour.

Article 7 : Absence et interruption de stage

Toutes les heures de formation sont dues.

En cas d'abandon de la formation du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les heures de formation effectivement réalisées seront facturées.

Toute absence constatée du stagiaire entraînera la non délivrance d'une attestation de formation et la non présentation de celui-ci par l'organisme à l'examen final.

Fait à

Le

Lu et approuvé

Le stagiaire :

(Nom et Prénom)

Hélène COSENTINO, Présidente du CD38

Des Secouristes Français Croix Blanche



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

16 Rue Henri Dunant - 38180 Seyssins

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 2280 38

DEMANDE D'INSCRIPTION A UNE SESSION D'EXAMEN

Je soussigné (e) NOM/ Prénom

Sollicite de votre bienveillance la prise en compte de ma demande d'inscription à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A).

Ci-joint mon dossier dûment complété comprenant l'ensemble des pièces administratives demandées.

Je déclare sur l'honneur :

- Que les informations fournies sont exactes et que je remplis les conditions requises pour m'inscrire à l'examen.
- Avoir pris connaissance des conditions d'organisation de la formation et du déroulement de l'examen.
- Ne rien dissimuler de mon état de santé en cours de formation et/ou le jour de l'examen (Etat fébrile, COVID, maladies contagieuses, infection...)
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter
- A ne pas m'opposer au droit à l'image au cours de la formation
- Être informé du traitement et de l'archivage informatique de mes données personnelles par l'organisme de formation.
- Avoir compris que tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte
- Que mon inscription à l'examen ne sera retenue qu'après le règlement complet des frais de formation et d'examen.
-

Fait à
Signature du stagiaire

Le
Signature du représentant légal
(*Si stagiaire mineur et non émancipé*)



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

16 Rue Henri Dunant - 38180 Seyssins

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 2280 38

Le DOSSIER COMPLET

(pages 5-6-7-8-9 et 10 + les documents demandés)
est à renvoyer à :

COMITE DEPARTEMENTAL CROIX BLANCHE DE L'ISERE
16 rue Henri Dunant – 38180 SEYSSINS

secretariat@croixblanche38.org

Possibilité de le déposer directement dans nos locaux ou notre boîte aux lettres ou par envoi postal
+ transmettre une copie par mail (par sécurité)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR SUD RHONE ALPES
SEYSSINET PARISET
Tel. 0476289180 Fax. 0438123319

10/01/2022
00330

Intitulé du compte

COMITE DEPART. DE L ISERE FEDE
DES SECOURISTES FRANCAIS
16 RUE HENRI DUNANT
38180 SEYSSINS

Domiciliation

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
13906	00042	42049105000	86

IBAN FR76 1390 6000 4242 0491 0500 086

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP839

Cachet réservé à l'administration :

Dossier reçu le :

Dossier complet : Oui Non

Cachet de l'organisme :